

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de suivi d'exploitation des chaufferies de la Ville avec la société CDC CONSEIL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la prestation proposée par par la société CDC CONSEIL dont le siège social est situé 29, rue des Martyrs– 37300 JOUE-LES-TOURS, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de suivi d'exploitation des chaufferies de la Ville donne pleinement satisfaction,

DECIDE

DE RECONDUIRE le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de suivi d'exploitation des chaufferies de la Ville avec la société CDC CONSEIL dont le siège social est situé 29, rue des Martyrs– 37300 JOUE-LES-TOURS, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2023, pour un montant de 9 500 € H.T., soit 11 400 € T.T.C.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 5 avril 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230405-d-2023-20-AU
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

